

# FEUILLE DE ROUTE LOCALE DU BASSIN DE VIE DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU CLERMONTOIS, DU LIANCOURTOIS, DE L'OISE PICARDE ET DU PLATEAU PICARD

2023-2028

PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ  
DES HAUTS-DE-FRANCE

# ÉDITO



Le territoire est composé de 4 communautés de communes, la CC du Clermontois, la CC du Liancourtois, la CC de l'Oise Picarde et la CC du Plateau Picard. Il se caractérise par une densité médicale fragile (60 médecins généralistes pour 100 000 habitants pour une moyenne régionale de 81 et nationale de 83).

Pour préserver l'accès aux soins, plusieurs actions ont été engagées notamment le développement de maisons pluridisciplinaires de santé et de centres de santé, le déploiement des communautés professionnelles territoriales de santé, le renforcement des aides à l'installation et des aides à destination des étudiants.

Le territoire présente de nombreux atouts notamment la présence d'établissements de santé et médico-sociaux dynamiques et un réseau de professionnels de santé engagés.

Pour partager collectivement nos réflexions et attentes pour ce territoire et envisager ensemble la mise en place d'initiatives locales, nous avons réuni le 14 octobre 2024 les acteurs et les élus locaux ainsi que les représentants des usagers.

La feuille de route locale des Communautés de Communes du Clermontois, du Liancourtois, de l'Oise Picarde et du Plateau Picard est le résultat de ces échanges. Elle contient l'ensemble des projets à soutenir ensemble sous l'égide de l'agence régionale de santé, en lien avec les élus et en cohérence avec le projet régional de santé et la feuille de route départementale de l'Oise. Un point d'étape pourra être fait tous les ans réunissant les mêmes acteurs.

**Hugo GILARDI,**  
Directeur général de  
l'agence régionale de santé  
des Hauts-de-France

**Lionel OLLIVIER,**  
Président de la  
communauté de communes  
du Clermontois

**Olivier FERREIRA,**  
Président de la  
communauté de communes  
du Liancourtois

**Olivier DE BEULE,**  
Président de la  
communauté de communes  
du Plateau Picard

**Jean CAUWEL,**  
Président de la  
communauté de communes  
de l'Oise Picarde

**Thierry  
RAMAHERISON,**  
Président du conseil  
territorial de santé

# PORTRAIT DE TERRITOIRE DE SANTÉ

Le territoire compte **132 communes** et **112 338 habitants** (INSEE 2021).

Deux contrats locaux de santé (CLS), celui du Clermontois signé en 2019 et celui du Plateau Picard dont la signature est prévue à la fin de l'année 2025, et un conseil local de santé mentale (CLSM), celui du Clermontois signé en 2019, couvrent à ce jour le territoire.

On recensait au 31 décembre 2024, 62 médecins généralistes en activité. Depuis 2014, le bassin a bénéficié d'une évolution relativement positive de la démographie médicale mais ce n'est pas vrai dans chaque partie du territoire.

Plusieurs maisons de santé pluriprofessionnelles y ont été créées : Breteuil ; Bury ; La Neuville Roy ; Saint-Just-en-Chaussée ; Liancourt. Le territoire compte également une équipe de soins primaires (ESP) à Tricot ainsi que deux centres de santé, l'un à Clermont-de-l'Oise l'autre à Saint-Just-en-Chaussée. Il dispose d'une couverture complète en CPTS, avec la CPTS Trésor (50 communes), la CPTS Oise-Picarde (46 communes), la CPTS de Compiègne (16 communes), la CPTS Vallée Dorée (10 communes), la CPTS Santerre (8 communes) et la CPTS du Beauvaisis (2 communes).

La permanence des soins ambulatoire (PDSA) c'est-à-dire la présence d'une garde de médecine générale, le week-end (le samedi de 12h à 20h et dimanche de 8h à 20h) est assurée par quatre secteurs de garde sur le territoire soit les secteurs de Breteuil-Saint-Just-en-Chaussée, de Clermont-Liancourt-Chantilly, de Beauvais-Chaumont en Vexin-Méru et de Songeons-Grandvilliers ; et en soirée de 20h à minuit pour les secteurs de Beauvais-Chaumont en Vexin-Méru et de Clermont-Liancourt-Chantilly.

Plusieurs établissements maillent le territoire : le centre hospitalier isarien CHI EPSM de Clermont ; le centre hospitalier général de Clermont ; l'institut médical de Breteuil ; l'Hôpital Paul-Doumer à Labruyère (APHP) ; l'hôpital de prévention et de réadaptation à Monchy-Saint-Eloi.

Il existe également, à proximité de ce territoire, dans le département de la Somme, un établissement public de santé facilement accessible : l'hôpital de Montdidier.

Le territoire du Clermontois compte 7 EHPAD : CH de Clermont ; Age Bleu à Mouy ; l'EHPAD autonome de Liancourt ; ADEF Résidences à Saint-Just-en-Chaussée ; La Compassion à Domfront ; Korian à Lieuvillers et Monchy-Saint-Eloi. Le territoire est très avancé sur les dispositifs d'accueil pour les personnes atteintes de maladies d'Alzheimer ou apparentées. Le manque constaté de certains dispositifs sur le territoire, comme l'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation, est compensé par le territoire de Beauvais (Territoire médico-social Beauvais/Clermont).

Quatre structures d'aides à domicile interviennent sur ce périmètre (dont 3 pour les soins infirmiers) : ACSSO (Nogent-sur-Oise), AMAPA (Ressons-sur-Matz et Froissy), OPHS (Beauvais) et ASDAPA (uniquement pour le SAAD).

Pour les enfants handicapés, il existe 280 places en établissements et 327 places de services avec une tension forte sur les places d'IME pour enfants présentant des troubles du spectre autistique. Il y a peu de structure d'accompagnement précoce et il existe des difficultés d'accès à l'offre en CAMSP puisqu'il n'y a pas ce type de structure sur ce secteur (report sur Beauvais).

Concernant les adultes handicapés, le territoire clermontois présente des taux d'équipement qui se situent dans la moyenne régionale mais avec une tension sur les places consacrées aux troubles du spectre autistique. Il dispose également d'un taux d'équipement en places de SSIAD PH en-dessous de la moyenne départementale. Le territoire compte une offre innovante : le dispositif d'accompagnement et de soins en milieu ordinaire (DASMO) qui accompagne des personnes lourdement handicapées sur leur lieu de vie. Il y a également 2 ESAT de 399 places avec une offre spécifique sur l'accompagnement de personnes déficientes visuelles.

# ACTIONS PROPOSÉES POUR LE BASSIN CLERMONTOIS

## 1 / FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS

### **Développer les maîtrises de stage universitaires sur le territoire (en lien avec les CPTS, les MSP, les centres de santé, l'ESP et les centres hospitaliers).**

• Le praticien agréé maître de stage des universités (PAMSU) est un médecin ambulatoire qui accueille en stage, dans son cabinet, des étudiants en médecine de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle. Ces stages permettent aux étudiants de découvrir le métier de médecin en ambulatoire. L'intérêt pour le médecin est de partager ses connaissances, transmettre ses compétences et son savoir-faire, mais également d'échanger avec la nouvelle génération. L'intérêt pour l'étudiant est de découvrir le métier qu'il exercera, les relations avec les patients en ambulatoire, ainsi que le territoire et son réseau de professionnels de santé. Être maître de stage permet aussi de se constituer un réseau de jeunes médecins dans une perspective de remplacement ou de succession. Dès novembre 2026, le territoire sera en mesure d'accueillir des « Docteurs Juniors ». Les conditions d'accueil de ces praticiens (internes en 4<sup>e</sup> année de la spécialité « médecine générale ») devront faire l'objet d'une attention particulière (cabinets de consultation, possibilité de logement et de garde d'enfants...).

• Aujourd'hui il y a 11 maîtres de stage sur le territoire. L'objectif est de faire progresser ce chiffre qui sera suivi dans le cadre de cette feuille de route : des médecins du centre de santé du Clermontois deviendront ainsi prochainement maîtres de stage universitaires.

Il serait nécessaire d'étudier l'impact de la différence de fiscalité entre les territoires sur l'installation de professionnels de santé. Sur ce bassin de vie, certaines communes bénéficient en effet du dispositif « FRR ». Ce dispositif apparaît comme un élément déterminant pour une décision d'installation d'un professionnel de santé.

### **Poursuivre l'effort d'attractivité du territoire notamment auprès des internes à Amiens.**

Au-delà de proposer des offres de stages en zones sous-denses, il faut permettre aux étudiants de connaître les territoires et faciliter leur venue.

• Des journées d'accueil des internes et des étudiants seront organisées en lien avec les élus pour faire connaître le territoire et valoriser son attractivité, en lien avec les acteurs de la santé.

• Des solutions d'accompagnement logistiques (accueil et hébergement) pour les étudiants en santé peuvent être mises en place par les collectivités, en lien avec les universités, les CROUS et le rectorat.

### **Étudier la faisabilité de la mise en place d'une « cordée de la réussite », en lien avec l'Education Nationale.**

Il est fondamental d'accompagner les jeunes du territoire afin de leur donner envie de se diriger vers des études en santé. La filière d'excellence (ancien nom des « cordées de la réussite ») est pilotée par l'Université Picardie-Jules Verne, le rectorat de l'académie d'Amiens, la Région Hauts-de-France et les associations des étudiants en médecine (IPES) depuis 2016. Les élèves sont informés en classe de seconde, identifiés et pré-accompagnés en classe de 1<sup>ère</sup>, puis les lycéens bénéficient de la pleine préparation en classe de terminale par des modules d'enseignement supplémentaires (vacations de médecins). Les élèves bénéficient également d'un « stage de printemps » dispensé à Amiens, en internat, visant à leur faire prendre un premier contact avec l'université (matières, rythme, méthode) et avec la vie universitaire en autonomie. Dès leur intégration en première année accès santé (PASS), un tutorat renforcé est mis en place pour les soutenir dans leur apprentissage.

Ce dispositif « cordées de la réussite » est déjà appliqué par l'institut Lucien Floury du CHI EPSM de l'Oise pour les métiers d'aide-soignant et d'infirmier avec deux lycées (Jules Uhry de Creil et André Malraux de Montataire).

• Un travail sera engagé pour développer le dispositif « cordée de la réussite » avec les établissements scolaires du territoire.

### **Renforcer le maillage et la structuration des structures d'exercice coordonné.**

Il est nécessaire que les territoires en difficultés démographiques puissent proposer aux professionnels des conditions d'exercice conformes à leurs aspirations.

- L'ARS et la CPAM accompagneront le déploiement de l'exercice coordonné qui est identifié comme un moyen de fixer l'offre de soins existante et de renforcer l'attractivité du territoire. Aujourd'hui, on compte sur ce territoire quatre maisons de santé, une équipe de soins primaires et deux centres de santé dont un disposant d'une antenne, et deux supplémentaires avant la fin de l'année 2025.

L'objectif est de faire progresser ce chiffre qui sera suivi dans le cadre de cette feuille de route.

### **Consolider les coopérations ville/hôpital.**

La coopération ville/hôpital poursuit trois objectifs principaux :

- Fluidifier et optimiser le parcours du patient sur l'ensemble de sa prise en charge.
- Pour le suivi en ville : éviter les hospitalisations en sécurisant la prise en charge ambulatoire.
- En cas d'hospitalisation : diminuer chaque fois que possible la durée de séjour et sécuriser la sortie d'hôpital.

L'objectif est que les équipes hospitalières travaillent en coopération étroite avec les professionnels de ville, afin que les soins soient coordonnés dans le cadre d'un projet de santé de territoire qui organise la réponse aux besoins de la population entre soins de proximité, soins spécialisés et soins hyperspécialisés.

Ainsi la CPTS Trésor et la filière gériatrique du GHT Oise-Ouest-Vexin ont signé une convention de partenariat, opérationnelle le 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Cette convention vise à diversifier, à développer et à coordonner la filière gériatrique pour participer à l'amélioration du parcours de soins des personnes âgées sur le territoire. Cette convention ambitionne de participer à l'amélioration de la continuité du parcours de soins entre l'hôpital et le lieu de vie : simplification des procédures de transfert et harmonisation des outils de partage d'information. Enfin la convention aspire à développer une culture commune gériatrique à l'ensemble des acteurs de la filière gériatrique, des échanges de bonnes pratiques en gériatrie, des formations pour les professionnels intervenant à toutes les étapes de la filière.

### **Dans le domaine de la permanence des soins, mieux communiquer et mieux orienter la population dans le système de santé.**

Les soins non programmés constituent des besoins de soins ne relevant pas de l'urgence vitale mais dont la prise en charge ne peut être ni anticipée ni retardée. Ils ont vocation à être assurés par la médecine de ville en journée et la nuit dans le cadre de la permanence de soins. La structuration de la réponse est un enjeu majeur pour désengorger les services des urgences.

- Des actions seront conduites pour améliorer la connaissance du parcours en soins non programmés du grand public, en communiquant notamment sur les missions du service d'accès aux soins (SAS), et apporter une meilleure visibilité sur les offres de soins non programmés disponibles sur le territoire (notamment via la cartographie régionale sur le site de l'ARS).

### **Faciliter la réalisation des certificats de décès par les infirmiers.**

Le certificat de décès est une étape nécessaire pour engager les opérations funéraires qui font suite à un décès, notamment le transport du corps du défunt vers une chambre funéraire. Dans certains territoires (et notamment dans le Clermontois), des difficultés récurrentes sont constatées pour trouver un médecin disponible pour réaliser le certificat. Cela a pour conséquence pour les familles de devoir garder le défunt au domicile pendant parfois de longues heures avant de pouvoir entamer toute démarche.

- Pour y remédier, les infirmiers sont désormais autorisés à réaliser le certificat. Ce dispositif a été mis en place dans l'Oise. Un suivi sera fait dans le cadre de cette feuille de route en lien avec le SAMU qui assure la coordination.

### **Moderniser les établissements de santé et médico-sociaux du territoire.**

Le CH de Clermont de l'Oise prévoit la reconstruction d'un nouveau bâtiment d'USLD d'une capacité de 66 lits (soit 2 unités de 33 lits), une UHR de 14 lits (+ 1 lit Hébergement Temporaire) et une UVA de 14 places en y intégrant une partie logistique et pharmacie à usage interne.

- Un soutien financier est apporté par l'ARS pour le secteur sanitaire de l'établissement, à hauteur de 8,3 M€ (6,4 M€ pour l'USLD et 1,9 M€ pour la PUI/logistique), pour une opération d'un montant total de plus de 27 M€

## 2 / ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT

La prévention et l'accompagnement de la perte d'autonomie constituent un enjeu majeur. Ce d'autant que la région est caractérisée par des fragilités qu'il convient de prendre en compte dans la conduite de la politique en direction des personnes âgées : la montée de l'isolement et de la pauvreté des personnes âgées ; les difficultés démographiques des professionnels; des manques de coordination et de structuration des parcours de santé ; les difficultés des aidants, de moins en moins nombreux et plus éloignés.

De nombreux dispositifs « d'aller vers » ont été mis en place ces dernières années : l'accès aux soins et la prévention ont été renforcés avec les virages ambulatoires et domiciliaires ; la structuration de filières gériatriques portées par les professionnels dans les territoires est en cours. Il s'agit de poursuivre et d'amplifier cette dynamique en la traduisant de manière très opérationnelle dans les territoires.

### **Travailler à une meilleure coordination entre les acteurs du territoire sur le parcours de soin de la personne âgée.**

Il s'agit d'œuvrer à une meilleure coordination entre les acteurs du territoire dans le cadre de la filière gériatrique (liens ville-hôpital, accès aux urgences) et ainsi éviter les ruptures dans les parcours de soins.

- La mise en place d'infirmières de parcours facilitera les admissions directes non programmées.
- Le déploiement de centres de ressources territoriaux (CRT), avec l'objectif de couvrir l'ensemble des communes, permettra de renforcer le maintien au domicile.

A la fin de l'année 2024, aucun porteur n'avait été identifié car aucun acteur du territoire n'a candidaté à l'appel à candidature proposé par l'ARS HDF en mars 2024. Le territoire n'est donc pas encore pourvu. Un nouvel appel à candidature CRT est prévu en 2025.

Cependant, des CRT sont en cours de mise en œuvre sur les territoires du Beauvaisis (Beauvais Nord et Beauvais Sud) ainsi que sur le territoire Senlis-Compiègne.

Des projets territoriaux innovants sont à développer alliant prévention et soins, par exemple sur les chutes en lien avec les filières gériatriques, les acteurs du premier recours et les maisons sport santé, mais également sur d'autres sujets (iatrogénie médicamenteuse en EHPAD ou à domicile, troubles bucco-dentaires).

- L'action des équipes spécialisées de prévention (ESPREEVE) dans les EHPAD permettra d'accompagner les professionnels et développer la culture et les actions individuelles et collectives de prévention en faveur de la bientraitance des résidents, avec la montée en charge des thématiques proposées aux établissements.

Pour le territoire, le porteur de l'ESPREEVE (Oise Ouest) est le CH de Beauvais.

## 3 / RENFORCER L'OFFRE À DESTINATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cadre du plan national 2024-2030 de création de 50 000 solutions et de transformations pour accompagner les choix de vie des enfants et adultes en situation de handicap, une journée de concertation départementale a eu lieu le **23 mai 2024**.

Cette journée départementale a suscité une forte mobilisation des différents acteurs du territoire et a permis d'établir un diagnostic territorial partagé, à partir duquel a été construit la programmation 2024-2030 du département de l'Oise.

La 1<sup>ère</sup> partie de la programmation est axée majoritairement sur le secteur enfant, avec la mise en œuvre rapide de solutions, issues des projets aboutis et en réponse directe aux besoins.

Une 2<sup>e</sup> partie de la programmation est axée principalement sur le secteur adulte, avec de nombreux projets qui nécessiteront une création bâtiminaire et des investissements.

La transformation de l'offre prévue dans le cadre du plan des 50 000 solutions bénéficie, dès 2024, au territoire à travers les projets suivants :

- L'installation fin 2024 de 16 places dédiées à la prise en charge des troubles du spectre de l'autisme (TSA) au sein de l'IME Les Etoiles d'Etouy.
- La création de 7 places au sein du SESSAD de l'UNAPEI 60 pour enfants souffrants de déficience intellectuelle. Le SESSAD rayonne sur l'ensemble du département de l'Oise y compris le Clermontois.

Parallèlement à la programmation du plan des 50 000 solutions, d'autres projets sont en cours de déploiement dans le territoire :

- Une unité de vie résidentielle pour adultes autistes en situation très complexe (UR TSA) de 6 places sera créée.
- Un SESSAD de 15 places pour accompagner les enfants confiés à l'ASE, porté par l'ADSEAO à Agnetz est en cours d'installation. L'ouverture est prévue en 2025.

#### **4 / SÉCURISER LA QUALITÉ DE L'EAU AU ROBINET / PROMOUVOIR LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES EAUX (PGSSE).**

Le PGSSE est une démarche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau potable depuis la zone de captage jusqu'au robinet. C'est un outil qui permet à un gestionnaire d'eau potable de faire le point sur les risques potentiels pouvant survenir sur le réseau d'eau public, sur l'efficacité des mesures éventuelles déjà mises en place, et de définir et prioriser des actions renforçant la sécurité sanitaire de l'eau distribuée.

Les PGSSE permettent aux collectivités de s'inscrire dans une stratégie qui intègre tous les risques auxquels peut se trouver confronté un système d'alimentation en eau potable : risques environnementaux sur la ressource (qualité et quantité), conception et gestion des installations, problématique spécifique aux réseaux (qualitatif et quantitatif), adaptation au changement climatique, préparation aux situations exceptionnelles, notamment aux risques inondation et sécheresse.

Sur le territoire :

- Le PGSSE du Clermontois est terminé (il concerne 8 captages, 16 communes).
- Les 2 autres EPCI qui ont une compétence eau potable (CC du Plateau Picard et CC du Liancourtois) envisagent de commencer leur PGSSE.
- Aucune UDI des communes de l'Oise Picarde n'est dotée d'un PGSSE.

Les services de l'ARS inviteront les collectivités concernées à participer aux différents temps d'animation de la démarche de déploiement des PGSSE et à rejoindre la communauté PGSSE permettant d'accéder à des ressources utiles et de bénéficier de temps de réflexion et d'échange avec d'autres Personnes responsables de la production et de la distribution d'eau de la région sur l'élaboration des PGSSE. L'animation de cette communauté est financée par l'ARS.

# GLOSSAIRE

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**ASE** : Aide Sociale à l'Enfance

**CAARUD** : Centre d'Accueil, d'Accompagnement à la Réduction des Risques chez les Usagers de Drogues

**CAMSP** : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

**CC** : Communauté de Communes

**CH** : Centre Hospitalier

**CLS** : Contrat Local de Santé

**CLSM** : Conseil Local de Santé Mentale

**CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

**CPTS** : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

**CRT** : Centres de Ressources Territoriaux

**DASMO** : Dispositif d'Accompagnement et de Soins en Milieu Ordinaire

**EHPAD** : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

**ESAT** : Établissement et Service d'Aide par le Travail

**ESP** : Équipe de Soins Primaires

**ESPREVE** : Équipe Spécialisée de Prévention

**GHT** : Groupement Hospitalier de Territoire

**IME** : Institut Médico-Éducatif

**PAMSU** : Praticien Agréé Maître de Stage des Universités

**PGSSE** : Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux

**PUI** : Pharmacie à Usage Intérieur

**SAS** : Service d'Accès aux Soins

**SESSAD** : Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile

**SSIAD PH** : Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Handicapées

**UDI** : Unité de Distribution d'Eau

**UHR** : Unité d'Hébergement Renforcé

**UNAPEI** : Union Nationale des Associations de Parents de personnes handicapées mentales

**UR TSA** : Unité Résidentielle pour Troubles du Spectre de l'Autisme

**USLD** : Unité de Soins de Longue Durée

**UVA** : Unité de Vie Alzheimer

---

# FEUILLE DE ROUTE LOCALE DU BASSIN DE VIE DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU CLERMONTOIS, DU LIANCOURTOIS, DE L'OISE PICARDE ET DU PLATEAU PICARD

---

JUILLET 2025